

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DDCT 55 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (8.000 euros) à 2 associations du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à 2 associations domiciliées dans le 11^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Cap ou pas Cap, comprendre et agir à Paris ! » (180715 / 2019_05995), 181 avenue Daumesnil 75012 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association «Le Picoulet-Mission Populaire XI^e » (8561 / 2019_05879), 59, rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO